

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-six juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, CHUPIN, BELLIOU, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, DUBOIS, LE VACON.

Date de convocation

20 juin 2019

A l'exception de : Madame HUCHET.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur GILLET.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Monsieur CORNETI a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

Date du
Conseil Municipal

26 JUIN 2019

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur SAILLANT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

20/ CHARTE PARTENARIALE DU DEFI MARITIME ET LITTORAL EN LOIRE-ATLANTIQUE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 28

Votants ----- 32

RAPPORTEUR : Monsieur DAGUIZE, adjoint au Maire

EXPOSE :

La charte partenariale du défi maritime et littoral en Loire-Atlantique, proposée par le Département de Loire-Atlantique, a vocation à fédérer les acteurs locaux autour d'un projet d'avenir commun et de porter cette ambition auprès des instances nationales, de façade et régionale.

En effet, le défi maritime et littoral en Loire-Atlantique souhaite répondre à 3 grands challenges pour l'avenir à savoir l'évolution démographique, le changement climatique et les changements de modèles économiques.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Les partenaires du défi ont fixé des objectifs stratégiques et territoriaux à travers les 9 défis suivants :

- développer les coopérations territoriales et stratégiques,
- préparer et accompagner la citoyenneté maritime,
- favoriser l'acquisition, le partage et la mise en réseau des connaissances,
- restaurer et entretenir les fonctionnalités écologiques,
- gérer et aménager les espaces littoraux de manière responsable,
- permettre aux territoires côtiers d'agir en faveur d'une société littorale inclusive,
- placer les ports au cœur d'une maritimité affirmée et innovante,
- accompagner l'émergence d'un nouveau modèle nautique,
- accompagner les filières vers une soutenabilité économique et écologique.

Ces 9 défis ne constituent pas un plan d'actions mais sont la traduction des objectifs à court terme d'une gestion intégrée de la mer et du littoral en Loire-Atlantique.

Les signataires œuvrent, à travers leurs stratégies et leurs actions, à l'atteinte de l'ambition commune traduite dans la charte, selon les capacités et les compétences propres à chacune des structures signataires.

A ce titre, le Département de Loire-Atlantique est le garant de l'animation et du suivi de cette charte afin d'offrir à chaque signataire un espace de travail, de réflexion, de partage et d'expression libre.

A travers la charte, la Ville de Pornichet voit l'opportunité de contribuer à la définition d'une ambition commune :

- le développement des Villes à l'année et l'accueil de jeunes ménages,
- la qualité des eaux et le développement durable,
- la gestion du trait de côte,
- la desserte ferroviaire,
- le tourisme durable,
- les ports du futur,
- le développement du nautisme,
- l'économie bleue.

Il est précisé que cette charte, non prescriptive, est sans incidence sur les compétences de la Ville de Pornichet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la charte partenariale du défi maritime et littoral en Loire-Atlantique.

DELIBERATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,
 ⇒Vu le projet de charte partenariale du défi maritime et littoral en Loire-Atlantique ci-annexé,
 ⇒Vu l'avis de la Commission développement économique, tourisme, commerce, port et relations internationales en date du 17 juin 2019,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la charte partenariale du défi maritime et littoral en Loire-Atlantique.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DAGUIZE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.